

WORLD HEALTH
ORGANIZATION

REGIONAL OFFICE FOR THE
EASTERN MEDITERRANEAN

الهيئة الصحية العالمية

المكتب الإقليمي لشرق البحر الأبيض المتوسط

ORGANISATION MONDIALE
DE LA SANTÉ

BUREAU REGIONAL DE LA
MEDITERRANÉE ORIENTALE

COMITE REGIONAL DE LA
MEDITERRANEE ORIENTALE

Vingt-Deuxième Session

Point 11 de l'ordre du jour

EM/RC22/Tech.Disc./2
12 juillet 1972

ORIGINAL : ANGLAIS

DISCUSSIONS TECHNIQUES

LE PROGRAMME DE BOURSES D'ETUDES DE L'OMS DANS
LA REGION DE LA MEDITERRANEE ORIENTALE

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
I INTRODUCTION	1
II CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA POLITIQUE SUIVIE EN MATIERE D'ATTRIBUTIONS DE BOURSES DE L'OMS	1
1. Préparation d'un cadre équilibré de personnel sanitaire dans chaque pays	2
2. Formation des enseignants	3
3. Durée des bourses d'études supérieures	4
4. Préparation des cadres supérieurs de l'administration de la santé	6
5. Le coût de la formation dans les différents pays étrangers	6
6. Utilisation des établissements de la Région de la Méditerranée orientale et de certaines parties de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine	6
7. Le problème linguistique	7
8. Evaluation	8

ANNEXE POINTS IMPORTANTS A METTRE EN RELIEF

TABLEAU⁶ 1 - 3

I INTRODUCTION

Le programme de bourses de l'OMS dans la Région de la Méditerranée orientale représente une part importante et toujours croissante de l'assistance de l'OMS aux pays de la Région, et constitue l'un des éléments les plus importants de ses activités dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnelle. C'est ce qui ressort clairement des tableaux 1 à 3 du présent document, qui indiquent le total des montants affectés aux bourses d'études, les principaux domaines d'études et le nombre de bourses attribuées par pays. On verra au tableau 1 qu'en l'espace de vingt années, le montant total consacré aux bourses d'études est passé de US \$ 264 723 en 1951 à US \$ 1 819 705 en 1971, soit 18,7% des dépenses totales pour cette dernière année.

Etant donné l'importance du programme de bourses d'études pour le développement des services de santé de la Région, on a décidé de consacrer à cette question les Discussions techniques de la Vingt-Deuxième Session du Comité régional, dans l'espoir que des débats sur la politique et les expériences des divers pays conduiraient à une amélioration du programme et à une meilleure utilisation des fonds, au profit de tous les intéressés.

La Brochure d'information (onzième édition) publiée par l'OMS au sujet de ses bourses d'études précise la nature des bourses attribuées, leur durée, les conditions requises des candidats, les programmes d'études, les questions financières, les dispositions relatives aux voyages, les rapports des boursiers et leur appréciation. Etant donné que les gouvernements en connaissent le contenu, on ne s'étendra pas sur le détail de la procédure d'attribution des bourses d'études. On trouvera toutefois en Annexe des précisions supplémentaires sur un certain nombre de points importants.

II CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA POLITIQUE SUIVIE EN MATIERE D'ATTRIBUTIONS DE BOURSES DE L'OMS

Etant donné que le programme de bourses d'études de l'OMS a pour but de contribuer au développement d'ensemble des services de santé de la Région sous tous leurs aspects, il existe un certain nombre de points

auxquels l'OMS et les pays membres doivent accorder une attention particulière. Le présent document a pour but d'en faire ressortir un certain nombre, pour être versés aux débats des Discussions techniques.

1. Préparation d'un cadre équilibré de personnel sanitaire dans chaque pays

Il importe que le programme de bourses d'études soit conçu de telle sorte qu'il puisse contribuer à la préparation d'un cadre équilibré de personnel sanitaire dans chacun des pays.

Traditionnellement, on a eu tendance à privilégier, dans l'attribution des bourses d'études, ce qu'on pourrait appeler le "niveau intermédiaire" de l'élément professionnel de l'ensemble du personnel sanitaire des pays.

Etant donné la croissance actuelle de la population et une demande de services de santé en constante augmentation, il est vraisemblable qu'il va falloir se préoccuper davantage à l'avenir de la préparation de programmes de bourses d'études plus spécialement axés sur le "niveau subalterne", ou autrement dit sur le personnel auxiliaire. Certes, l'essentiel de la formation à ce niveau se fera naturellement dans les pays mêmes. Toutefois, il y a des cas - et il s'agit déjà, dans certains domaines, d'une réalité - où des boursiers peuvent très bien recevoir une formation dans des pays voisins appartenant à la Région, dans le cadre de programmes de type auxiliaire ou sous-professionnel qui ne peuvent pas être mis en oeuvre dans chaque pays. On reviendra plus bas sur la question de la formation des enseignants chargés de former le personnel de ce niveau et sur les problèmes particuliers qu'elle peut poser.

Il est également vraisemblable qu'il conviendrait d'examiner de plus près le type d'assistance qu'il faudrait mettre en oeuvre pour le développement du corps enseignant et des responsables de l'administration au plus haut niveau.

Si l'on se représente l'ensemble du personnel d'un pays donné sous la forme d'une pyramide, il est sans doute vrai de dire que le programme de

bourses d'études de l'OMS s'adresse principalement à ceux qui se trouvent dans le segment moyen de la pyramide, un peu moins à ceux qui se trouvent au sommet, et encore moins à ceux qui constituent la base.

2. Formation des enseignants

La question de la formation des enseignants, que ce soit au niveau le plus élevé pour les professeurs des établissements universitaires, ou au niveau de la formation des maîtres des écoles professionnelles d'auxiliaires, retient tout particulièrement en ce moment l'attention du Bureau régional.

Un Centre pédagogique régional doit commencer à fonctionner vers la fin de 1972 à l'Université Pahlavi de Chiraz, en Iran, et l'on espère que les gouvernements s'attacheront à organiser et à développer des centres nationaux analogues dans certains des autres pays de la Région. La tendance à consacrer une part grandissante du programme de bourses d'études à la préparation des enseignants, tant sur le plan de la pédagogie que de leurs disciplines respectives, ne manquera pas de s'affirmer.

Ce devrait être une règle que quiconque se rend à l'étranger pour recevoir une formation destinée à le préparer à occuper un poste d'enseignant, ne devrait pas consacrer toute la période de sa formation à approfondir sa discipline, mais qu'il devrait toujours être mis en contact avec les méthodes pédagogiques les plus modernes et se pénétrer le plus possible des théories modernes de l'acquisition des connaissances. Il ne convient pas que les pays de la Région de la Méditerranée orientale se contentent de calquer des programmes de formation pédagogique (traditionnellement et exagérément axés sur la recherche) que les pays les plus développés eux-mêmes sont en train de remettre en cause.

Comme on l'a dit plus haut, il est un autre type d'enseignant dont la Région manque tout particulièrement. C'est l'enseignant de niveau intermédiaire, chargé de la formation des catégories auxiliaires de personnel sanitaire. La formation de la plupart des catégories professionnelles de la santé se fait essentiellement à temps partiel, et tout indique qu'il continuera à en aller ainsi.

Il importe toutefois de constater que, particulièrement chez les enseignants à temps partiel, l'absence de préparation aux tâches éducatives et de formation pédagogique spécialisée se fait cruellement sentir. Les soins infirmiers font, dans une certaine mesure, exception à cette règle générale, et dans de nombreuses écoles d'infirmières de la Région on trouve un cadre assez nombreux d'infirmières monitrices qui ont reçu une formation pédagogique spécialisée. Mais même dans le domaine des soins infirmiers il reste beaucoup à faire, et les bourses d'études destinées à former des infirmières monitrices devraient passer au tout premier plan.

3. Durée des bourses d'études supérieures

Bien que la pratique courante de l'Organisation soit d'attribuer des bourses d'une ou, exceptionnellement, de deux années, il faut signaler que l'on accorde un bon nombre de bourses d'études aux niveaux les plus élevés (préparation de doctorats, etc.) et que la demande dans ce domaine semble se renforcer. Au moment où étaient écrites ces lignes, plus de vingt boursiers faisaient à l'étranger des études du niveau du doctorat. Ces études prennent généralement de trois à quatre ans et, naturellement, les bourses correspondantes sont fréquemment attribuées à des personnes qui, pour atteindre le niveau leur permettant d'entamer des études menant à un doctorat, ont déjà fait des séjours assez longs à l'étranger.

Etant donné que la majorité des pays de la Région ne disposent pas de moyens de formation à ce niveau, il est vraisemblable que, pendant assez longtemps encore, ce type de formation devra continuer à être donné à l'étranger.

D'autre part, il est bien connu de nos jours que c'est ce type de personnel qui contribuera pour l'essentiel à l'exode des cerveaux de tout pays, et les gouvernements doivent connaître les risques qu'ils courent en envoyant à l'étranger pendant plusieurs années de suite des personnalités de niveau élevé exceptionnellement douées.

La préparation du personnel universitaire de niveau supérieur est liée aux règles et aux règlements assez stricts qui régissent les nominations et les promotions dans le cadre du système universitaire des différents pays.

C'est ainsi que certains pays de la Région se refusent à accorder des postes d'assistants, à des enseignants qui ne sont pas titulaires d'un diplôme du niveau du doctorat. Et comme, faute des moyens nécessaires, ces diplômes ne peuvent pas être conférés dans le pays même, la quasi totalité des professeurs doivent aller se former à l'étranger. De plus, la formation qu'ils reçoivent habituellement ne répond pas toujours pleinement aux besoins du pays et le boursier peut être soit tenté de ne pas retourner dans son pays, soit, s'il y retourne, se montrer bien vite déçu par les conditions de travail qui lui seront faites.

Les points que l'on vient de soulever montrent la nécessité, d'une part de se préoccuper sérieusement de la mise en place de programmes postuniversitaires dans de nombreux pays de la Région, d'autre part de se demander s'il ne serait pas plus économique, à la longue, d'organiser la formation postuniversitaire à l'étranger par étapes. La politique suivie à l'heure actuelle est certes très largement dictée par les services que peuvent proposer les universités hôtes - essentiellement européennes et américaines - dans lesquelles se rendent les candidats, mais bon nombre d'entre elles sont très favorables à l'organisation de programmes d'études spécialement conçus pour répondre aux besoins des pays en rapide développement et des établissements universitaires de l'étranger.

Dans le même temps, il serait sans doute souhaitable que les universités réexaminent soigneusement leurs règlements en matière de nomination et de promotion des enseignants des facultés de médecine et des divers établissements de formation professionnelle sanitaire.

Quoi qu'il en soit, le Directeur régional suggère qu'à l'avenir toute bourse d'études de plus d'une année soit considérée comme tout à fait exceptionnelle, et que ces cas soient le moins nombreux possible, afin que les pays puissent tirer le meilleur parti possible des crédits affectés à leur programme de bourses d'études. Les bourses d'études de plus d'une année devraient être réservées à peu près uniquement à la préparation des enseignants de niveau supérieur des établissements d'enseignement du pays, chaque cas devant être examiné très soigneusement à la lumière des observations qui précèdent, tant en ce qui concerne la durée que le lieu des études.

4. Préparation des cadres supérieurs de l'administration de la santé

Etroitement liés aux problèmes posés par la formation des individus aux carrières universitaires, sont ceux qui concernent la préparation des dirigeants et cadres supérieurs des services de santé. Il convient sans doute d'étudier de beaucoup plus près les impératifs particuliers de la formation de ceux qui sont appelés à occuper des postes clefs dans les services de santé - responsables de départements et de directions générales dans les ministères - et de ceux qui, en général, se verront confier de très larges attributions dans le domaine de la prestation des services de santé à de nombreuses populations. Pour cette catégorie de personnel, la formation en matière d'administration, de gestion, de rapports humains, ainsi que l'acquisition du sens du commandement, sont tout aussi importants que l'intelligence des principes fondamentaux de la santé publique et de la lutte contre les maladies. Il est très probable que le rigoureux réexamen que l'on suggère ici aboutira à l'avenir à l'adoption pour cette catégorie de personnel de programmes d'études "sur mesures", et beaucoup plus personnalisés.

5. Le coût de la formation dans les différents pays étrangers

Outre l'intérêt évident qu'il y a à former un homme ou une femme dans un milieu se rapprochant pour beaucoup de celui dans lequel il sera appelé à travailler, la question du prix de revient de la formation hors de la Région d'un grand nombre de personnes n'est pas à négliger. C'est ainsi par exemple que si la formation postuniversitaire d'un boursier à l'intérieur de la Région revient à peu près à US \$ 4 000 par an, cette même formation reviendra à environ US \$ 5 000 en Europe, et à quelque US 10 000 aux Etats-Unis.

6. Utilisation des établissements de la Région de la Méditerranée orientale et de certaines parties de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine

On reconnaît à peu près partout que toutes les catégories de personnel de santé doivent être formées de telle sorte que leurs représentants soient à même de comprendre les facteurs socio-économiques qui sous-tendent la situation épidémiologique de leur collectivité. Il s'ensuit qu'il faut

consentir des efforts de plus en plus considérables pour développer la capacité des établissements d'enseignement de la Région elle-même, et qu'il faut utiliser au maximum les moyens de formation qu'ils peuvent offrir aux ressortissants des pays voisins.

A l'heure actuelle, les gouvernements de la Région n'ont que très rarement recours aux possibilités de formation que peuvent offrir certaines parties de l'Afrique et d'autres pays d'Asie et d'Amérique latine, et rares sont les boursiers de ces régions qui viennent dans les centres de formation de la Région de la Méditerranée orientale. Etant donné que les établissements de formation de ces régions font des progrès rapides, il convient, chaque fois que c'est possible, d'envisager l'éventualité d'y envoyer des boursiers. Il arrive fréquemment que le climat social et le milieu économique qui entourent ces établissements soient à même de fournir une expérience beaucoup plus significative à des boursiers qui seront appelés par la suite à appliquer leurs connaissances dans des pays de la Région de la Méditerranée orientale.

7. Le problème linguistique

Une forte proportion des boursiers qui ne réussissent pas dans leurs études à l'étranger, échouent parce qu'ils ont une connaissance insuffisante de la langue des études. Si c'est là un nouvel argument qui milite en faveur d'une formation dispensée dans le milieu culturel même du boursier, cela devrait pousser aussi les gouvernements et l'Organisation à s'assurer doublement que chaque candidat répond bien aux conditions fixées par le pays hôte.

Il va de soi que l'Organisation mondiale de la Santé ne peut guère influencer ces conditions, encore que ceux de ses fonctionnaires qui sont plus particulièrement chargés de l'enseignement et de la formation professionnelle restent en constant contact avec les spécialistes chargés de fixer les normes imposées aux boursiers. En général, l'Organisation a pu constater que ces normes étaient parfaitement réalistes. Il est tout particulièrement important que les gouvernements et les candidats acceptent que le niveau linguistique exigé pour les études postuniversitaires dépasse

largement celui des simples connaissances que l'on attend d'un élève de classe terminale de l'enseignement secondaire. Au cours des vingt années écoulées, on a beaucoup étudié cette question dans de nombreux pays et il est certain que les investissements que consentiront les pays pour assurer la préparation de futurs boursiers dans les langues les plus couramment utilisées au niveau des études postuniversitaires ne manqueront pas d'être fort rentables.

8. Evaluation

L'évaluation de chacune des bourses qui est attribuée est un processus continu dans lequel les rapports envoyés en cours d'études par les boursiers, les rapports de fins d'études, les rapports complémentaires et les entretiens de fonctionnaires régionaux avec les boursiers, ainsi qu'avec leurs professeurs et leurs supérieurs, jouent un rôle important. Le second rapport complémentaire, qui est soumis deux ans après le retour du boursier dans son pays et qui contient une déclaration de l'administration nationale de la santé sur l'utilisation de ses services, présente un intérêt primordial pour l'évaluation du succès du programme de bourses d'un pays donné.

Outre ce processus continu d'évaluation de chaque bourse d'études, deux enquêtes régionales ont été entreprises sur l'ensemble du programme régional. Il est ressorti de ces études qu'il importait de mieux planifier le programme, de mieux choisir les candidats et de mieux utiliser les services des boursiers à leur retour.

On a convoqué en outre deux Réunions des Fonctionnaires nationaux responsables des bourses d'études qui ont été l'occasion d'échanges de vue sur les aspects techniques et non techniques du programme de bourses de l'OMS. On a constaté que la mise en oeuvre du programme avait fait des progrès considérables tandis que l'on proposait des suggestions pour remédier aux carences que l'on peut encore déplorer. Les recommandations de ces réunions ont apporté un précieux appui à la coordination des efforts et au resserrement des relations de travail.

Le processus d'évaluation des bourses d'études est sans cesse amélioré. Dans le rapport qu'il a présenté devant la Quarante-Cinquième session du Conseil exécutif, le Directeur général a déclaré: "Grâce à l'élaboration d'un système de plus en plus efficace d'analyse et d'évaluation, les études régionales elles-mêmes sont appelées à revêtir un caractère systématique et uniforme"¹. C'est dans ce but que se poursuivra la collaboration étroite des pays de la Région et du Bureau régional.

¹ Actes off. 182, mars 1970, Appendice 11, 121.

ANNEXE

POINTS IMPORTANTS A METTRE EN RELIEF

1. Le Gouvernement, l'OMS et le boursier (Figure)

L'attribution d'une bourse d'études est une entreprise commune dans laquelle interviennent le Gouvernement, l'OMS et le boursier. 1. Le gouvernement choisit les candidats en fonction de l'analyse de ses besoins en personnel, il s'engage à tirer pleinement parti des connaissances et de l'expérience acquises par le boursier, et donne l'assurance que l'absence de celui-ci pendant ses études ne lui causera aucun préjudice du point de vue de sa situation, de ses droits d'ancienneté, de son traitement, de ses droits en matière de retraite et autres semblables. 2. L'OMS se charge d'organiser les études à l'étranger et en prend le financement à sa charge. 3. Quant au boursier, il s'engage à retourner dans son pays à l'issue de ses études et à se mettre à la disposition de l'administration nationale de la santé.

Ainsi, les trois parties intéressées contribuent chacune au succès et à l'utilisation de toute bourse d'études et en portent ensemble la responsabilité.

2. Commission nationale de sélection

Il découle naturellement de ce qui précède que toute personne retenue pour une bourse d'études doit être le meilleur candidat possible. Pour que la sélection se fasse dans de bonnes conditions, une commission est spécialement créée par l'administration sanitaire nationale, en consultation avec le Directeur régional de l'OMS. La commission se compose de représentants de l'administration sanitaire nationale, des autorités responsables de l'enseignement de la médecine et de la formation sanitaire, ainsi que de la profession intéressée, le cas échéant. Enfin, la commission s'adjoit un représentant de l'OMS, qui est admis à titre consultatif, sans droit de vote.

3. Conditions d'attribution

Les critères qui régissent la sélection des candidats et l'attribution des bourses d'études sont les suivants:

Les bourses d'études sont attribuées à des personnes qui exercent ou qui sont appelées à exercer une activité médicale ou sanitaire dans les services de santé de leur pays et dont les demandes sont appuyées par leur administration sanitaire nationale. Le candidat doit avoir au moins deux années d'expérience dans la discipline qu'il veut étudier - sauf s'il s'agit d'études universitaires - et le sujet doit avoir un rapport direct avec le programme sanitaire du pays ou avec les objectifs universitaires nationaux. Le candidat doit avoir épuisé toutes les possibilités offertes par son propre pays pour l'étude de la discipline qui l'intéresse.

Il doit être en bonne santé et avoir au moins cinq ans de service à accomplir à la date où il achèvera ses études.

Enfin, il est primordial que le candidat puisse parler, écrire et lire la langue utilisée pour les études envisagées, et si on le lui demande il devra fournir aux autorités responsables de sa formation une attestation certifiant qu'il a une connaissance suffisante de la langue en question.

4. Types de bourses qui ne sont pas accordées

Il n'est pas accordé de bourses pour a) l'étude du Siège de l'OMS ou d'un Bureau régional, encore qu'il soit parfois possible d'inclure une courte visite à ces bureaux dans le programme d'un boursier, b) des études qui viendraient s'ajouter à des études à l'étranger financées par d'autres organisations, à moins d'exception justifiée par des raisons particulières, c) pour participer à des réunions, des conférences ou des congrès.

5. Durée des bourses d'études

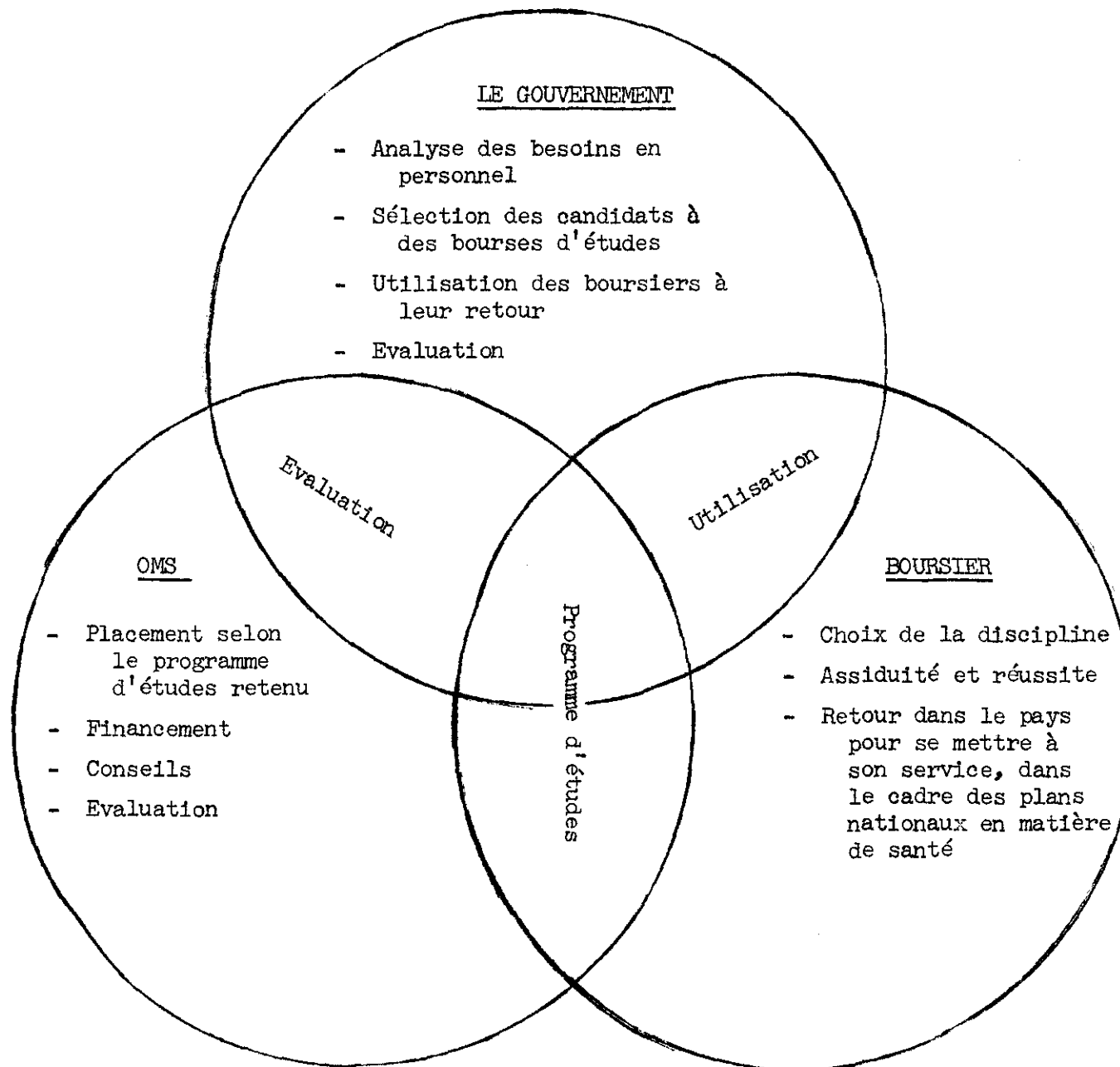
Normalement, les bourses ne sont pas accordées pour plus d'une année, ni pour des périodes très brèves, mais cette règle souffre des exceptions lorsqu'elles sont justifiées. (Voir IIe Partie, 3).

Si le cours suivi par le boursier exige des études plus longues, la bourse peut être renouvelée, pour une durée maximum d'un an à la fois, sous réserve que le travail accompli par le boursier au cours de l'année précédente ait été satisfaisant.

6. Les rapports

L'importance de l'évaluation a déjà été soulignée, et les rapports sont un élément essentiel de tout processus d'évaluation. Il y a les rapports soumis par le boursier pendant et après sa bourse d'études, ceux des autorités chargées de sa formation, ceux du Bureau régional de l'OMS et, finalement, ceux du Gouvernement qui fait un rapport sur l'utilisation des services du boursier deux ans après la fin de la bourse d'études.

LE GOUVERNEMENT, L'OMS ET LE BOURSIER



TABEAU 1
FONDS CONSACRES AUX BOURSES D'ETUDES
DE 1951 A 1971

ANNEE	FNUAP	ORDINAIRE	AT/PNUD FS	CSEP + PAL.ORD	FONDS EN DEPOT	TOTAL
1951		264 723	-			264 723
1952		124 625	-			124 625
1953		118 513	-			118 513
1954		28 900	-			28 900
1955		120 170	151 913			272 083
1956		76 900	80 012			156 912
1957		308 328	181 614			489 942
1958		350 335	103 071			453 406
1959		348 715	115 948			464 663
1960		239 886	140 744			380 630
1961		356 914	160 574			517 488
1962		391 063	276 149			667 212
1963		551 350	128 610			679 960
1964		531 012	337 328	25 768		894 108
1965		686 234	41 632	19 324		747 190
1966		1 009 844	264 044	24 619 + 16 393		1 314 900
1967		1 252 527	9 547	44 490	8 100	1 314 664
1968		1 359 814	174 480	27 312	5 295	1 566 901
1969		1 262 551	55 229	48 427	31 040	1 397 247
1970		1 383 042	67 036		2 100	1 452 178
1971	71 132	1 636 573	107 000		5 000	1 819 705
TOTAL	71 132	12 402 019	2 394 931	206 333	51 535	15 125 950

TABLEAU 2

NOMBRE ET POURCENTAGE DE BOURSES DE L'OMS ATTRIBUEES
DANS LA REGION DE LA MEDITERRANEE ORIENTALE

		<u>Période 1949 - 1959</u>		<u>Période 1960 - 1971</u>	
		<u>Nombre</u>	<u>%</u>	<u>Nombre</u>	<u>%</u>
I	ORGANISATION ET SERVICES DE SANTE		47,7		46,3
	1. Administration de la santé publique	144	10,2	522	11,3
	2. Assainissement	113	8,0	279	6,0
	3. Soins infirmiers	86	6,1	392	8,5
	4. Hygiène de la maternité et de l'enfance	107	7,6	225	4,9
	5. Autres services de santé	223	15,8	724	15,6
II	MALADIES TRANSMISSIBLES ET LABORATOIRE	(452)	32,1	(1 366)	29,5
	Toutes les maladies transmissibles	380	27,0	866	18,7
	Techniques de laboratoire	72	5,1	500	10,8
III	ENSEIGNEMENT DE LA MEDECINE, SCIENCES MEDICALES CLINIQUES ET FONDAMENTALES	172	12,2	892	19,2
IV	ETUDES UNIVERSITAIRES	<u>111</u>	7,9	<u>237</u>	5,1
	TOTAL	<u>1 408</u>		<u>4 637</u>	

TABLEAU 3

BOURSES D'ETUDES ACCORDEES PAR L'OMS (EMRO) DE 1949 AU 31 DECEMBRE 1971

Mars 1972

Pays	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	Total
Afghanistan*	(2)	(1)	(4)	(6)	(11)	(5)	(8)	(9)	(14)	(10)	(12)	(10)	(15)	(21)	(13)	(24)	(11)	(20)	(31)	(36)	56	37	50	143
Bahreïn	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	3	7	14	26
Chypre	-	1	-	3	2	-	-	-	-	1	4	3	11	24	9	10	7	11	12	26	16	12	19	171
Egypte	10	7	10	9	31	18	33	11	26	38	12	17	31	37	13	51	26	45	54	58	46	60	78	721
Ethiopie	4	13	10	9	6	1	5	3	7	8	5	7	8	7	6	9	10	9	20	18	16	14	17	212
TFAI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	2
Iran	8	10	7	27	34	16	29	15	34	38	27	13	21	41	29	29	38	54	42	40	35	44	49	680
Irak	1	2	3	13	19	6	9	7	12	18	16	12	22	26	11	24	19	27	41	37	30	36	29	420
Israël	1	2	9	15	12	7	7	5	10	11	11	10	8	15	9	7	7	15	15	14	13	17	24	244
Jordanie	-	1	5	2	4	3	6	3	5	8	13	18	18	13	16	15	19	35	33	29	22	25	32	325
Koweït	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	3	1	5	2	7	5	14	5	5	8	58
Liban	1	4	8	6	17	8	8	9	18	17	15	13	12	13	10	7	11	12	16	13	9	11	17	255
Libye	-	-	1	5	6	4	7	3	9	5	13	12	7	2	3	6	10	8	22	15	33	33	30	234
Pakistan	7	4	12	12	14	4	13	4	11	10	20	19	39	35	29	42	29	35	29	30	54	38	34	524
RDPY	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2	1	2	10	6	26	23	24	29	126
Qatar	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	6	6	5	3	3	7	32
Arabie S.	-	2	4	3	3	1	4	4	5	1	14	14	15	15	4	3	4	7	20	15	6	5	3	152
Somalie	-	-	-	-	-	-	5	1	6	9	12	12	20	21	19	16	11	15	24	14	15	17	9	226
Soudan	-	1	5	1	8	5	7	7	20	19	25	28	28	22	21	19	27	40	35	46	41	34	53	492
Syrie	-	4	10	5	16	6	22	10	17	6	8	8	16	20	15	15	18	35	30	36	34	45	45	421
Tunisie**	-	-	-	(6)	(11)	(16)	(23)	12	14	12	19	22	16	15	19	8	16	19	25	19	18	21	22	277
Yémen	-	-	-	-	-	2	12	2	2	-	3	13	31	6	20	6	18	39	22	36	38	25	28	303
Total	32	51	84	110	173	81	167	96	196	201	217	221	306	317	236	275	274	429	457	493	518	514***	597	6 045

Le nombre des bourses d'études universitaires qui ont été prolongées n'est pas indiqué.

**Inclus depuis 1969

Inclus depuis 1956

***Y compris une bourse d'études universitaires de médecine attribuée à un réfugié

N.B. Les chiffres entre parenthèses ne sont pas compris dans les totaux.